

1809

Vendredi 12 juillet 1946.

Blocage des avoirs soviétiques
en Suisse.

Département politique fédéral. Proposition du 5 juillet 1946.

Vu un rapport du département politique, présenté d'entente
avec les départements de l'économie publique et des finances et des
douanes il est

d é c i d é

d'abroger l'arrêté du Conseil fédéral du 25 juin 1941 concernant
l'application à l'Union des Républiques soviétiques socialistes
de l'arrêté du Consul fédéral du 6 juillet 1940 qui institue des
mesures provisoires pour le règlement des paiements entre la Suisse
et différents pays.

Au recueil des lois.

Extrait du procès-verbal au département politique, au
département de l'économie publique, au département des
finances et des douanes et à la chancellerie fédérale
(Bureau des imprimés).

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

F. Weber

Für getreuen Auszug,
Der Protokollführer:

Ch. J. J.

